

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2025-001

Approbation du PV du Conseil du 7 novembre 2024

Date de convocation : 31 janvier 2025	Liste des délibérations affichées le : 7 février 2025		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 45 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 4	Excusés : 27	Autres absents : 8	Votants : 49

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Éric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Gaston TRIBILLAC (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Elvire ANDREWS (Espéraza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Daniel CALVI (Ginols), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Jacques de la Piquerie (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoît), Incarnation MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (Saint Jean de Paracol), Denis MALTAT (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAIL (Val du Faby) et Marc RIVALS (Villefort).

Procurations : Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) à Alfred VISMARA (Cailla), Christian ARAGOU (Le Bousquet) à Gaston TRIBILLAC (Escouloubre), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès) à Éric ASTIER (Corbières) et Amandine MORENO (Quillan) à Sophie BOUTTIER (Quillan)

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Evelyne GARROS (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Rose Marie DAROT (Espéraza), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Patrick CAZAUD (Espéraza), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain BONNERY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jacques SIMON (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne).

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Claire THÉNARD (Courtauly), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), François LACROIX (Espezet), Nadia PARACHINI (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Gilles ALARD (Quillan) et Mohammed EL HABCHI (Quillan).

Secrétaire de séance : Cédric PLICHARD

Le procès-verbal de la séance du Conseil, qui s'est tenue le 7 novembre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de David FERNANDEZ

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de procès-verbal du Conseil du 7 novembre 2024 présenté,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	45	Suffrages exprimés	49
Retraits avant vote	0	Pour	49
Abstentions	0	Contre	0

- VALIDE le procès-verbal du Conseil du 7 novembre 2024.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 21/02/25
- ❖ et de sa publication le 21/02/25